

**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU FER**  
**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**



**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du Conseil d'administration du Centre de services scolaire du Fer, tenue le 21 juin 2021 à 20h30, par zoom.

**SONT PRÉSENTS À DISTANCE** : Mesdames Claire Barriault, Annie Bérubé, Anne-Michelle Dérose, Valérie Gagné, Jennifer Gauthier, Cindy Hounsell, Nancy Noël, Mélanie Raymond, Marie-Claude Reid, Kyra Robertson et Jessica St-Laurent. Messieurs Amaury LeBoyer et Danny Gagnon.

**SONT AUSSI PRÉSENTS** : Monsieur Richard Poirier, directeur général et Madame Johanne Moreau, directrice des ressources humaines et secrétaire générale.

**PROJET D'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance – *Mot du président*;
2. Vérification de la légalité de la séance;
3. Réflexion;
4. Adoption de l'ordre du jour;
5. Période de questions du public;
6. Rapport du protecteur de l'élève;
7. Frais chargés aux parents - service de garde, transport du midi et surveillance des dîneurs;
8. Modification aux calendriers scolaires 2021-2022;
9. Création d'un poste / personnel professionnel;
10. Période de questions des membres du conseil d'administration;
11. Période de questions du public;
12. Levée de la séance;
13. Évaluation de la rencontre / huis clos.

**1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE**  
**RÉSOLUTION CA 2020-2021/101**

**IL EST PROPOSÉ** par l'administratrice Mélanie Raymond et adopté à l'unanimité que l'ouverture de la séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire du Fer se fasse à compter de 20h30.

**2.- VÉRIFICATION DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE**

La secrétaire générale valide la légalité de la séance. La séance est légale. Il est 20 heures 30 minutes.

### **3.- RÉLEXION**

Monsieur LeBoyer souhaite de belles vacances bien méritées à tous les membres du conseil d'administration.

### **4.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION CA 2020-2021/102**

**IL EST PROPOSÉ** par l'administratrice Claire Barriault et adopté à l'unanimité que l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire du Fer, soit accepté tel que présenté.

### **5.- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Nous avons une personne présente pour la rencontre. Il s'agit de madame Caroline Côté et elle n'a pas de questions.

### **6.- RAPPORT DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE PLAINTÉ 2021-04-14 RÉSOLUTION CA 2020 2021 /103**

**CONSIDÉRANT** le rapport du protecteur de l'élève;

**CONSIDÉRANT** les recommandations du protecteur de l'élève dans la plainte N° 2021-04-14;

**IL EST PROPOSÉ** par l'administratrice Nancy Noël et adopté à l'unanimité

D'accepter le rapport d'examen de la plainte 2021-04-14 du protecteur de l'élève;

De mandater le directeur général pour le suivi des recommandations contenues dans le rapport de plainte 2021-04-14 en tenant compte de l'évolution de la situation.

### **7- FRAIS CHARGÉS AUX PARENTS POUR LE TRANSPORT DU MIDI EN 2021-2022 RÉSOLUTION CA-2020-2021/104**

**CONSIDÉRANT** que les coûts reliés au transport du midi ne sont pas subventionnés;

**CONSIDÉRANT** que la *Loi sur l'instruction publique* permet au Centre de services scolaire du Fer d'organiser le transport du midi aux conditions qu'elle détermine;

**CONSIDÉRANT** le désir du centre de services scolaire de minimiser les frais chargés aux parents;

**CONSIDÉRANT** la Politique relative aux contributions financières exigées des parents ou des usagers en vigueur au Centre de services scolaire du Fer;

**IL EST PROPOSÉ** par l'administratrice Mélanie Raymond, et résolu à l'unanimité :

- **DE FIXER à 225\$ le tarif individuel et à 335\$ le tarif familial le coût du transport scolaire du midi pour l'année scolaire 2021-2022.**

**FRAIS CHARGÉS AUX PARENTS  
POUR LA SURVEILLANCE DU MIDI EN 2021-2022  
RÉSOLUTION CA-2020-2021/105**

**CONSIDÉRANT** que le Centre de services scolaire du Fer organise un service de surveillance le midi dans certaines écoles pour les élèves transportés matin et soir et qui ne sont pas admissibles pour le transport du midi;

**CONSIDÉRANT** que la *Loi sur l'instruction publique* permet au Centre de services scolaire du Fer d'organiser la surveillance du midi aux conditions qu'elle détermine;

**CONSIDÉRANT** le désir du centre de services scolaire de minimiser les frais chargés aux parents;

**CONSIDÉRANT** la Politique relative aux contributions financières exigées des parents ou des usagers en vigueur au Centre de services scolaire du Fer;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur Danny Gagnon, et résolu à l'unanimité :

- **DE FIXER à 225\$ le tarif individuel et à 335\$ le tarif familial le coût de la surveillance du midi aux élèves transportés matin et soir et qui ne sont pas admissibles pour le transport du midi pour l'année scolaire 2021-2022.**

**MODIFICATIONS À LA POLITIQUE RELATIVE AUX CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES  
EXIGÉES DES PARENTS ET DES USAGERS  
RÉSOLUTION CA-2020-2021/106**

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'apporter des modifications à la Politique relative aux contributions financières exigées des parents et des usagers notamment pour permettre d'assurer le financement adéquat des services de garde;

**CONSIDÉRANT** la consultation effectuée au comité consultatif du transport scolaire;

**CONSIDÉRANT** la consultation effectuée au comité consultatif de gestion;

**CONSIDÉRANT** la consultation effectuée au comité de vérification;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Anne-Michèle Dérose, et résolu à l'unanimité :

- **D'APPROUVER le statu quo quant aux tarifs de l'Annexe 1, pour l'année 2021-2022, de la Politique relative aux contributions financières exigées des parents ou des usagers, telles que présentées.**

**8.- CALENDRIERS SCOLAIRES 2021-2022 MODIFIÉS  
RÉSOLUTION CA-2020-2021/107**

**CONSIDÉRANT** l'article 238 de la Loi sur l'instruction publique qui mentionne que le centre de services scolaire établit le calendrier scolaire des écoles et centres en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

**CONSIDÉRANT QUE** les calendriers choisis respectent les paramètres adoptés le 14 décembre 2020 par le conseil d'administration;

**CONSIDÉRANT** le projet de règlement modifiant le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et secondaire pour l'année scolaire 2021-2022 stipulant qu'il y aura deux étapes à l'année scolaire;

**CONSIDÉRANT** les résultats de la consultation effectuée;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Cindy Hounsell, et résolu à l'unanimité :

D'ACCEPTER *les modifications aux calendriers de l'année scolaire 2021-2022 tel que présentés pour les ordres d'enseignement suivants :*

Formation générale des jeunes Secteur Sept-Îles – primaire.  
Formation générale des jeunes Secteur Sept-Îles – secondaire  
Formation générale des jeunes Secteur Port-Cartier – primaire  
Formation générale des jeunes Secteur Port-Cartier – secondaire  
Formation générale des jeunes Secteur Fermont – primaire et secondaire

**9.- CRÉATION DE POSTE / PERSONNEL PROFESSIONNEL  
RÉSOLUTION CA-2020-2021/108**

**CONSIDÉRANT** les sommes disponibles dans les nouvelles mesures du MEQ;

**CONSIDÉRANT** les dispositions de la convention collective du personnel professionnel;

**IL EST PROPOSÉ** par l'administratrice Jessica St-Laurent de créer le poste suivant pour le personnel professionnel :

1 poste régulier temps plein d'ergothérapeute pour le Centre de services scolaire du Fer à 50%. L'autre 50% comme ressource régionale (Agente régionale de soutien et d'expertise pour les élèves en déficience motrice et organique) partagé avec le Centre de services scolaire de la Moyenne Côte-Nord.

**10.- PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Aucune question des membres du conseil.**

**11.- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question du public. Monsieur LeBoyer remercie la présence de madame Caroline Côté et lui souhaite une belle fin de soirée.

**12.- LEVÉE DE LA SÉANCE  
RÉSOLUTION CA 2020-2021/109**

**IL EST PROPOSÉ** par l'administratrice Mélanie Raymond que la séance soit levée à 20h41.

**13.- ÉVALUATION DE LA RENCONTRE - HUIS CLOS**

Amaury LeBoyer  
Président

Johanne Moreau,  
Secrétaire générale